

# OMPI



IPC/CE/26/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 18 février 1998

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS  
(UNION DE L'IPC)**

**COMITÉ D'EXPERTS**

**Vingt-sixième session**  
**Genève, 16 - 20 mars 1998**

ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DE LA CIB

*Document établi par le Bureau international*

1. Afin de mettre à jour les données sur l'utilisation de la CIB par les offices de propriété industrielle, publiées dans le chapitre 5.1.6 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle*, le Bureau international a envoyé à tous les membres et observateurs du PCIPI, en date du 17 octobre 1996, la circulaire n° PCIPI 2179 contenant un questionnaire relatif à l'utilisation de la CIB.

2. Des réponses ont été reçues des 44 offices suivants (dans l'ordre alphabétique de leur code à deux lettres) : Arménie (AM), Argentine (AR), Autriche (AT), Canada (CA), Suisse (CH), Chine (CN), Cuba (CU), République tchèque (CZ), Allemagne (DE), Danemark (DK), Office eurasiatique des brevets (EA), Estonie (EE), Office européen des brevets (EP), Espagne (ES), France (FR), Royaume-Uni (GB), Géorgie (GE), Grèce (GR), Irlande (IE), Inde (IN), Japon (JP), Kirghizistan (KG), Kazakhstan (KZ), Liechtenstein (LI), Sri Lanka (LK), Lituanie (LT), Monaco (MC), République de Moldova (MD), Ex-République yougoslave de Macédoine (MK), Malaisie (MY), Pays-Bas (NL), Norvège (NO), Nouvelle-Zélande (NZ), Portugal (PT), Fédération de Russie (RU), Suède (SE), Slovénie (SI), Slovaquie (SK), Tadjikistan (TJ), Turquie (TR), États-Unis d'Amérique (US), Ouzbékistan (UZ), Yougoslavie (YU), Afrique du Sud (ZA).

3. Presque la totalité des offices ayant participé à l'enquête attribue les symboles de la CIB jusqu'au niveau du groupe et une nette majorité attribue également les symboles de classement facultatifs ou les codes d'indexation. Une majorité importante d'offices aménage, au moins en partie, un fonds documentaire pour les recherches manuelles en fonction de la CIB. Les offices créés lors de ces dix dernières années soit utilisent la CIB pour l'aménagement de leur fonds documentaire aux fins de la recherche manuelle soit n'entretiennent pas un tel fonds documentaire. Dans ce dernier cas, les recherches sont effectuées en utilisant exclusivement des bases de données informatisées. Les interrogations de bases de données informatisées sont de plus en plus effectuées lors des recherches par les offices. Dans la plupart des recherches, les symboles de la CIB sont utilisés, surtout en combinaison avec des mots clés. Après la CIB, c'est la classification européenne ECLA (basée sur la CIB) qui est la plus utilisée, les bases de données de l'OEB étant en effet accessibles aux offices européens. La classification des États-Unis d'Amérique est également utilisée par certains offices pour des recherches concernant les documents US. L'annexe du présent document contient des données statistiques établies par le Bureau international sur la base des réponses qui ont été reçues à la suite de cette enquête.

*4. Le Comité d'experts est invité à prendre note de l'enquête sur l'utilisation de la CIB.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

DONNÉES STATISTIQUES ÉTABLIES SUR LA BASE DES RÉPONSES  
REÇUES À LA SUITE DE L'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DE LA CIB

INTRODUCTION

Quarante-quatre offices ont répondu à la circulaire n° PCIPI 2179 de l'OMPI concernant l'utilisation de la CIB. Un office, le Liechtenstein (LI), n'utilise d'aucune manière la CIB. Les réponses des 43 autres offices sont compilées ci-dessous.

PARTIE A – ATTRIBUTION DES SYMBOLES DE LA CIB AUX DOCUMENTS DE  
BREVET PUBLIÉS PAR VOTRE OFFICE

1. À quelle date votre office a-t-il commencé d'attribuer les symboles de la CIB à ses documents de brevet?\*
2. Votre office a-t-il d'abord attribué, ou attribue-t-il maintenant, les symboles de la CIB uniquement jusqu'au niveau de la sous-classe?\*
3. Si votre office a d'abord assigné les symboles de la CIB uniquement jusqu'au niveau de la sous-classe, quand a-t-il commencé de les attribuer jusqu'au niveau du groupe?\*
4. Votre office attribue-t-il, après la double barre oblique, l'un des symboles facultatifs de la CIB suivants?

– symboles de classement facultatifs :

OUI : AR, AT, CH, CZ, DE, DK, EA, EP, ES, FR, GB, GR, IE, IN, JP, KG,  
MD, NL, NO, NZ, PT, RU, SE, SI, SK (25 offices)

NON : AM, CA, CN, CU, EE, GE, LK, LT, MC, MK, MY, TJ, TR, US, YU, ZA  
(16 offices)

Pas de réponse : KZ, UZ (deux offices)

---

\* Les réponses aux points marqués d'un astérisque seront utilisées pour la mise à jour des données du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle*.

– codes d’indexation :

OUI : AR, AT, CH, CN, CZ, DE, DK, EA, EP, ES, FR, GB, GR, IE, JP, KZ,  
MD, NO, NZ, PT, RU, SE, SK (23 offices)

NON : AM, CA, CU, EE, GE, IN, KG, LK, LT, MC, MK, MY, NL, SI, TJ, TR,  
US, YU, ZA (19 offices)

Pas de réponse : UZ (un office)

## PARTIE B – UTILISATION DE LA CIB AUX FINS DE LA RECHERCHE MANUELLE

1. Votre office utilise-t-il un fonds documentaire pour ses recherches manuelles?

NON : GR, LK, LT, MC, MK, PT, SI, TR (huit offices)

2. Le fonds documentaire de votre office pour les recherches manuelles est-il, en tout ou en partie, aménagé en fonction de la CIB?

OUI : AM, AR, AT, CA, CH, CN, CZ, CU, DE, DK, EA, EE, EP, ES, FR, GE, IE, IN,  
KG, MD, MY, NL, NO, NZ, RU, SE, SK, TJ, US, UZ, YU (31 offices)

NON : GB, JP (deux offices)

Pas de réponse : KZ, ZA (deux offices)

3. En cas de réponse affirmative à la question précédente, indiquez les pays ou les organisations qui ont publié des documents de brevet aménagés en fonction de la CIB (indiquez entre parenthèses l’année de publication de ces documents).\*

4. Le fonds documentaire de votre office pour les recherches manuelles est-il, en tout ou en partie, aménagé en fonction d’une autre classification des brevets, par exemple, l’ECLA, la classification du Royaume-Uni, la classification des États-Unis d’Amérique?

OUI : AT, CA, DE, DK, EA, EE, EP, GB, IN, JP, NL, NO, SE, US, YU (15 offices)

NON : AM, AR, CH, CN, CU, CZ, ES, FR, GE, IE, IN, KG, MD, MY, NZ, RU, SK,  
TJ, UZ, ZA (20 offices)

Pas de réponse : KZ (un office)

5. En cas de réponse affirmative à la question précédente, indiquez, pour chaque classification utilisée, les pays ou les organisations qui ont publié des documents de brevet aménagés en fonction de cette classification (indiquez entre parenthèses l'année de publication de ces documents).

Les classifications suivantes sont utilisées par plus d'un office pour aménager au moins en partie le fonds documentaire pour les recherches manuelles :

DE : DE, DK, EE, NO, YU  
ECLA : EP, GB, NL, SE  
IdT(NL) : DK, NL, NO  
UK : EA, GB  
US : CA, DK, EA, NO, SE, US

Une partie du fonds documentaire des offices suivants est aménagée selon leur classification nationale :

AT, CA, IN

## PARTIE C – UTILISATION DE LA CIB POUR LA RECHERCHE INFORMATISÉE

1. Les symboles de la CIB sont-ils utilisés dans des interrogations de bases de données informatisées (pourcentage des recherches si disponible)?

OUI : AR (100), AT (25), CA (50), CH, CN (100), CZ (80), CU (75), DE (50), DK (50), EE (100), EP (15), ES (100), FR, GB (50), GE (70), GR (100), IN, JP (100), KG (100), KZ (100), MC (80), MD (90), MK (45), MY (60), NL (78), NZ (100), PT (100), RU (5), SE (80), SI (80), SK (50), TR (10), US (1), UZ (100), YU (3,2) (35 offices)

NON : AM, EA, LK, LT, NO, TJ (six offices)

Pas de réponse : IE, ZA (deux offices)

– en combinaison avec les codes d'indexation de la CIB?

OUI : AR, CZ, DE, DK, EP, ES, FR, GB, IN, JP, KZ, MD, NL, RU, SE, SK  
(16 offices)

– en combinaison avec d'autres termes d'indexation?

OUI : AR, AT, DE, EP, GE, IN, NL, SK (huit offices)

- en combinaison avec des mots clés (pourcentage des recherches si disponible)?

OUI : AR(80), AT(100), CA (60), CH (70), CN (100), CU (75), CZ (70),  
DE (50), DK (50), EE (70), EP (100), ES (100), FR, GB (50), GR (95),  
IN, JP (100), KZ (20), MC (80), MD (45), MK (45), MY (40), NL (71),  
NZ (90), PT (90), SE (60), SK (50), TR (50) (28 offices)

2. Les symboles d'une autre classification des brevets, par exemple, l'ECLA, la classification du Royaume-Uni, la classification des États-Unis d'Amérique, sont-ils utilisés dans des interrogations de bases de données informatisées?

OUI : AT, CA, CH, DE, DK, EP, FR, GB, GR, IN, JP, MC, NL, PT, SE, US (16 offices)

NON : AM, AR, CN, CU, CZ, EE, ES, GE, KG, KZ, LT, MD, MK, MY, NO, NZ, RU,  
SI, SK, TJ, TR, UZ, YU, ZA (24 offices)

Pas de réponse : EA, IE, LK (trois offices)

3. En cas de réponse affirmative à la question précédente, indiquez, pour chaque classification utilisée, les pays ou les organisations qui ont publié des documents de brevet ayant fait l'objet de recherches en fonction de cette classification (indiquez entre parenthèses l'année de publication de ces documents).

Les symboles des classifications suivantes sont utilisés par plus d'un office dans des interrogations de bases de données informatisées :

ECLA : AT, CH, DE, DK, EP, FR, GB, GR, JP, MC, NL, PT, SE (13 offices)  
US : CA, CH, DE, EP, GB, NL, SE, US (huit offices)

Les offices suivants utilisent en complément des symboles de leur classification nationale dans des interrogations de bases de données informatisées :

CA, GB, JP (F terms)

L'OEB utilise aussi des symboles de la classification de Derwent.

## PARTIE D – INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Indiquez toutes informations supplémentaires susceptibles, à votre avis, de présenter de l'intérêt en ce qui concerne l'utilisation de la CIB par votre office.\*
2. Énumérez toutes publications relatives à la CIB que votre office a établies pour l'usage interne ou à l'usage du public (précisez l'usage).\*

[Fin de l'annexe et du document]